



Amicale Française des Arbitres du Cyclisme

A. F. A. C.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU DIMANCHE 22 OCTOBRE 2006

A NANTES (siège du Comité Régional de cyclisme).

1. Allocution de bienvenue.

Monsieur Michel RIVIERE ouvre la séance en remerciant les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à la convocation de ce jour. Le Président remercie de leur présence notamment David LAPPARTIENT, Vice Président de la Fédération Française de Cyclisme et Jacques SABATHIER, Président de la commission Nationale du Corps Arbitral (C.N.C.A.).

37 personnes sont présentes sur les 80 membres qui composent l'amicale.

2. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du dimanche 18 décembre 2005.

Chaque membre de l'amicale a reçu avec sa convocation à l'Assemblée Générale du jour, le procès verbal de l'A.G. 2005 de l'A.F.A.C. par courrier.

C'est à la majorité des voix que le procès verbal de l'A.G. du dimanche 18 décembre 2005 et la modification de l'article 5 des statuts sont approuvés.

3. Allocution du Président de l' A.F.A.C, *Michel RIVIERE*.

Voir rapport joint en annexe.

4. Allocution du Vice Président de la F.F.C, *David LAPPARTIENT*

David LAPPARTIENT remercie le Président, Michel RIVIERE de son invitation à cette deuxième Assemblée Générale de l'A.F.A.C. et excuse le Président de la Fédération Française de Cyclisme, Monsieur Jean PITALLIER ainsi que Monsieur Patrice ROY, secrétaire de la F.F.C.

Au nom de Monsieur PITALLIER, David LAPPARTIENT informe les amicalistes que l'un des souhaits du Président est de voir les arbitres plus formés et plus aguerris à la discipline de la piste. La bonne connaissance des règles dans ce domaine est primordiale afin de les appliquer d'une façon uniforme et avec beaucoup de discernement.

Le second souhait de Monsieur PITALLIER est de rappeler la fonction du juge à l'arrivée et plus particulièrement sur la réalisation du classement de l'épreuve. Même si l'organisateur a mis à la disposition du juge à l'arrivée, un prestataire pour aider à la bonne réalisation de ce classement, c'est bien le juge et lui seul qui doit visualiser et valider les images permettant la réalisation du classement.

David LAPPARTIENT intervient ensuite sur la mise à jour de la réglementation fédérale. La phase administrative suit son cours, mais prend un peu de retard, en rapport avec les modifications des juristes de la F.F.C.

A noter le bon travail de la C.N.C.A. en matière de formation. Les formations doivent être régulières et amener le renouvellement du corps arbitral, mais malheureusement on peut noter des disparités en fonction des régions.

Il faut arriver à motiver les jeunes à l'arbitrage et les faire venir sur nos épreuves en commençant par les courses locales puis peu à peu les faire évoluer en fonctions de leurs capacités et de leurs disponibilités.

Pour 2007, dans le cadre de la réforme des épreuves et des catégories, il n'y aura qu'un seul tarif de licence pour les arbitres (une seule famille). Elle sera au prix de 82 euros.

Le choix d'une seule licence dans notre discipline s'appuie sur le fait de diminuer d'une façon sensible le nombre de catégories de licences.

Pour les arbitres nationaux le coût reste pratiquement équivalent par rapport à la saison 2006. Pour les arbitres internationaux, fédéraux et nationaux UCI on constate une baisse. Les arbitres régionaux verront leur licence à la hausse, mais il est important de noter que cette hausse n'est pas liée au coût de la licence, mais du fait d'y associer le prix de l'abonnement à la France Cycliste et de recevoir la mise à jour de la réglementation fédérale à domicile. Un arbitre doit connaître les règles du sport qu'il souhaite diriger.

Licence dirigeant (40 euros) + abonnement à la France Cycliste (46 euros) + réglementation (25 euros) = 111 euros.

Licence arbitre = 82 euros.

Une dernière information à propos de la modification de l'âge limite des commissaires internationaux qui a été élevée à 70 ans, lors du dernier congrès fédéral UCI. Cette mesure sera revue prochainement car elle n'est pas représentative du corps arbitral. Seul les commissaires internationaux souhaitant officier dans les contrôles anti-dopage auront la possibilité d'officier jusqu'à 70 ans.

Enfin, pour conclure son intervention, David LAPPARTIENT rappelle qu'il faut officier pour se faire plaisir sans jamais oublier le côté convivial de l'arbitrage.

5. Rapport moral du Secrétaire Général de l' A.F.A.C, *Eric PUREN*.

Avant de commencer son rapport moral, le secrétaire souhaite remercier Norbert JEANNEAU, Franck FILBIEN, René RIVALLIN, Pierre DE LA VILLE MARQUE et Michel BERNON pour leur précieuse aide à la réalisation de cette Assemblée Générale.

Voir rapport moral joint en annexe.

Approbation du rapport moral du Secrétaire Général par les membres de l'amicale.

6. Rapport financier du Trésorier Général de l' A.F.A.C, *Jean Marie DUMONT*.

Voir rapport financier joint en annexe.

Danielle DELIMAUGES, commissaire aux comptes pour l'année 2006, demande aux adhérents présents de donner leur quitus au rapport financier du Trésorier de l'A.F.A.C.

Approbation du rapport financier du Trésorier Général par les membres de l'amicale.

7. Allocution de Jacques SABATHIER (Président de la Commission Nationale du Corps Arbitral).

Jacques SABATHIER rappelle que l'A.F.A.C. est une association complètement indépendante de la C.N.C.A.

Le Président de la C.N.C.A. félicite la très belle organisation de ce premier week-end récréatif dans la ville de Nantes et fait remarquer également la bonne évolution de cette amicale, notamment par le nombre d'adhérents.

Jacques SABATHIER nous informe ensuite sur la tenue, la veille, de la réunion des membres de la C.N.C.A. dans ses mêmes locaux.

Une remise à plat du programme de formation du B.F.1 à été réalisé à la demande de Marie Françoise POTEREAU de la D.T.N. La durée de la formation se déroule sur six jours avec un atelier dédié à l'arbitrage. Trois régions sont pilote de cette nouvelle formation : la Franche Comté, la Bourgogne et le Rhône Alpes. L'objectif est de former par l'activité sportive, les futurs candidats à une bonne connaissance de l'arbitrage. En devenant éducateur B.F.1, le candidat devient aussi arbitre école de vélo en même temps. Le but est de mettre en situation les jeunes éducateurs en position d'arbitre.

Lors de la prochaine Assemblée Générale de la F.F.C. qui aura lieu les 24 et 25 février 2007 à Andrezieux Bouthéon (Loire), deux des cinq groupes de travail proposés qui seront mis en place auront pour thème :

- le corps arbitral F.F.C. et sa pérennisation,
- le jeune dirigeant (avec des points développés sur le jeune arbitre).

Une journée nationale de l'arbitre devrait également voir le jour durant l'année 2007, car on ne peut que constater un problème global : la pyramide d'âge en matière d'arbitrage est inversé, il est donc nécessaire d'agir rapidement.

8. Intervention de Francine RENARD.

Francine RENARD représente l'A.F.A.C. à l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (A.FC.A.M.).

Francine a participé à deux réunions de l'A.F.C.A.M pendant l'année 2006.

La loi sur la parité amène à regarder l'arbitrage au féminin d'une façon générale et plus particulièrement dans notre fédération. A la F.F.C. l'arbitrage est réalisé pour 20 % par des femmes. Un constat peut être réalisé notre sport amène plus d'arbitres féminins vers le haut niveau (épreuves de coupe du Monde, Jeux olympiques ...) que dans les autres fédérations où l'arbitrage féminin n'est présent qu'au niveau départemental, régional voir national.

Depuis le 10 octobre 2006, la loi mise en place sur l'arbitrage français à été validé par l'Assemblée Nationale. Cette loi repose principalement sur trois points essentiels :

- mission de service public reconnue aux arbitres et juges afin de leur apporter une meilleure protection avec des peines aggravées face aux incivilités dont ils sont trop souvent victimes.
- indépendance des arbitres et juges dans l'exercice de leur mission sans lien de subordination avec leurs fédérations sportives respectives au sens du code du travail.
- exonération fiscale et sociale des indemnités perçues par les arbitres et juges pour un montant plafonné à 14,5 % du plafond annuel de la Sécurité Sociale soit 4505 euros.

La F.F.C. a été primée pour son dossier « sport au féminin ». Cela récompense la meilleure stratégie ou action menée par une fédération sportive en matière de féminisation des postes à responsabilités et de développement de la pratique physique et sportive féminine. Ce prix se traduit par la remise d'une somme de 10.000 euros.

Enfin, Francine nous invite à consulter le site internet de l'A.F.C.A.M et propose aux membres de l'A.F.A.C. de recevoir sur leur boîte E-mail les infos de l'A.F.C.A.M.

9. Site Internet de l' A.F.A.C.

Nicolas GUERIN adhérent à l'amicale est chargé de la mise en place du site internet de l' A.F.A.C. L'adresse actuelle (<http://membres.lycos.fr/afacyclisme/>) devrait évoluer prochainement faire un site en .fr ou .com.

Nicolas doit se renseigner sur les coûts de réalisation ainsi que de mettre en lien notre site avec celui de la F.F.C.

10. Questions diverses.

Quelques échanges d'informations sont réalisées.

Après discussion et échanges de point de vue, le week-end du samedi 20 et dimanche 21 octobre 2007 est retenu pour la réalisation de notre prochaine rencontre ainsi que de notre Assemblée Générale annuelle. Après Nantes et pour respecter un petit tour de France de nos régions, la ville de Lyon, semble être choisit pour l'année prochaine. Le secrétaire contactera Patrice PION, adhérent à l'amicale pour voir avec lui les réalisations possibles dans ce domaine.

11. Mot de clôture du Président, *Michel RIVIERE*.

La séance est levée par le Président, Michel RIVIERE qui remercie les arbitres de leur participation à cette assemblée générale et leur souhaite une bonne saison 2007.

Fait à Nantes

Le 22 octobre 2006.

Michel RIVIERE,

Eric PUREN,

Président.

Secrétaire.